

Rapport annuel à la population

2014-2015



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Avant-propos

Chaque commission scolaire du Québec a l'obligation d'informer la population de son territoire ainsi que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) des services éducatifs qu'elle offre aux élèves qui relèvent de sa compétence et de leur rendre compte de la qualité de ceux-ci. La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) s'acquitte de ce devoir en produisant un rapport annuel en lien avec sa convention de partenariat et son Plan stratégique 2013-2018, et ce, en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique* (L.I.P.).

Mot de la présidente du conseil des commissaires

Au nom des membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS), il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel 2014-2015. En y parcourant ses pages, vous constaterez que les actions mises en place rapportent puisque les résultats de la dernière année et la recherche d'efficience de l'administration sont très satisfaisants, toujours en lien avec les objectifs du Plan stratégique 2013-2018 de la commission scolaire.

L'année 2014-2015 a été marquée pour le conseil des commissaires par une élection scolaire en novembre 2014 au cours de laquelle onze commissaires et une présidente ont été élus pour un mandat de quatre ans. À ceux-ci s'ajoutent trois commissaires-parents provenant du Comité de parents et un commissaire-parent provenant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

Après avoir bénéficié de formations et avoir été informé des dossiers en cours, ce nouveau conseil des commissaires comptant 16 membres s'est rapidement mis à la tâche et toutes ses décisions ont été prises en ayant constamment en tête les besoins des élèves, jeunes ou adultes, et de la population qu'il représente. Vous pourrez le constater en consultant les pages 23 et 24.

Par ailleurs, j'aimerais saluer les 24 commissaires qui les ont précédés jusqu'en novembre 2014 et qui ont été en poste pendant sept ans, alors que leur engagement initial était de quatre ans. Ils ont su maintenir le cap de façon professionnelle et consciencieuse, et je les en remercie.

Je tiens à mentionner la grande appréciation du conseil des commissaires envers le travail, le dévouement et l'engagement de la directrice générale, Mme Michelle Fournier, de son équipe de gestionnaires et des membres du personnel de la CSDGS. Malgré le contexte provincial instable qui prévaut dans le milieu de l'éducation publique depuis quelques années, les acteurs de nos établissements et services ont su s'adapter au changement et faire preuve de créativité tout en continuant de mettre en œuvre des moyens concrets et de déployer des efforts constants afin d'offrir des services de qualité à nos élèves, voir à leur persévérance scolaire et assurer leur réussite éducative et sociale.

En terminant, je me dois de remercier chaleureusement les parents qui s'engagent de différentes façons dans le parcours scolaire de leur enfant. En collaborant avec les intervenants scolaires, ils démontrent à leur enfant toute l'importance qu'ils accordent à leur épanouissement, à leur réussite et à l'école.

Bonne lecture!



Marie-Louise Kerneis

Portrait de la CSDGS en 2014-2015

La CSDGS dessert la clientèle scolaire francophone des municipalités de deux MRC :

MRC de Roussillon

Candiac
Châteauguay
Delson
La Prairie
Léry
Mercier

Saint-Constant
Saint-Isidore
Saint-Mathieu
Saint-Philippe
Sainte-Catherine

MRC des Jardins-de-Napierville

Hemmingford (canton)
Hemmingford (village)
Napierville
Saint-Bernard-de-Lacolle
Saint-Cyprien-de-Napierville

Saint-Édouard
Saint-Michel
Saint-Patrice-de-Sherrington
Saint-Rémi
Sainte-Clotilde

En tant que plus important employeur sur son territoire, la CSDGS participe activement au développement économique de la région.

Le 30 juin 2015, la CSDGS comptait :

- Plus de 25 000 élèves dans 55 établissements scolaires :
 - 21 858 élèves au Secteur jeunes, soit :
 - 181 élèves aux programmes Passe-Partout (4 ans) et préscolaire 4 ans (handicapés);
 - 14 321 élèves dans 38 écoles primaires;
 - 7 356 élèves dans 13 écoles secondaires.
 - Près de 3 600 élèves au Secteur adultes, soit :
 - 1 507 élèves dans deux centres de formation générale des adultes;
 - 2 074 élèves dans deux centres de formation professionnelle.
- Plus de 2 794 personnes formées par le Service aux entreprises, pour un total de 7 386 heures de formation diffusées.
- Plus de 7 200 enfants dans les 38 services de garde.
- Près de 14 000 élèves transportés par 230 véhicules (autobus, minibus, berlines, etc.) pour un total de 950 trajets différents et 15 700 km chaque jour.
- Huit services administratifs en soutien aux établissements scolaires.
- Un parc immobilier de 63 bâtiments représentant une superficie de près de 306 000 m², équivalant à près de 3 060 maisons unifamiliales.
- Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE) :
 - la CSDGS a octroyé 31 contrats de plus de 25 000 \$, pour une valeur totale de 2 512 312,11 \$;
 - le niveau de l'effectif de la CSDGS et sa répartition par catégorie d'emploi au cours des deux dernières années étaient comme suit :

Catégories d'emploi	2013-2014 (au 8 mai 2014)		2014-2015 (au 7 mai 2015)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Enseignant	2 035	54,65 %	2 091	56,15 %
Personnel de soutien	1 446	38,83 %	1 484	39,85 %
Professionnel	142	3,81 %	136	3,65 %
Gestionnaire	119	3,20 %	120	3,22 %
Total :	3 742		3 831	

Les outils de gouvernance et la reddition de compte

Plan stratégique 2013-2018

Le Plan stratégique 2013-2018 de la CSDGS, dont la mise en œuvre a commencé à la rentrée scolaire 2013, définit les trois grandes orientations et leurs axes de développement dans le but d'arrimer les objectifs et les cibles à atteindre au cours des prochaines années.

Orientation 1 – Améliorer la réussite éducative et la persévérance scolaire

Orientation 2 – Assurer le développement des ressources humaines dans une perspective d'amélioration continue

Orientation 3 – Assurer la concertation et le partenariat

Pour consulter le Plan stratégique 2013-2018, visitez le www.csdgs.qc.ca/planstrategique.

Convention de partenariat

Durant l'année 2009-2010, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) a instauré une approche contractuelle avec l'ensemble des commissions scolaires, communément appelée Convention de partenariat, afin d'améliorer la réussite des élèves québécois et d'augmenter leur taux de diplomation et de qualification. En juin 2014, la CSDGS a signé sa deuxième Convention de partenariat avec le MEESR qui porte sur les cinq buts suivants :

1. Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.
2. Amélioration de la maîtrise de la langue française.
3. Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaire chez certains groupes, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).
4. Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire.
5. Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits pour une première fois en formation professionnelle.

Conventions de gestion et de réussite éducative

Des conventions de gestion et de réussite éducative ont été établies entre la CSDGS et ses établissements. Elles conviennent des moyens et des actions à mettre en place dans chaque établissement en vue d'atteindre des objectifs concrets et des cibles établies en fonction de la situation et des particularités de chaque milieu. Elles sont intimement liées au Plan stratégique et à la Convention de partenariat de la CSDGS.

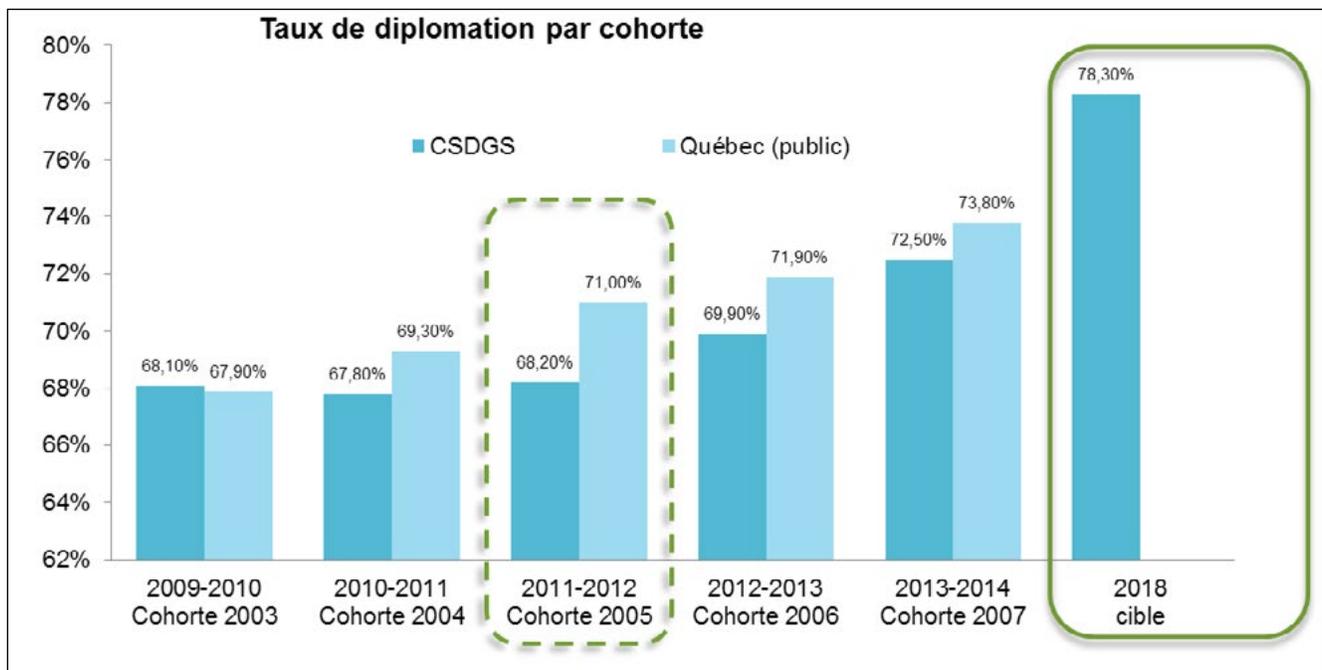
BUT MINISTÉRIEL 1

Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

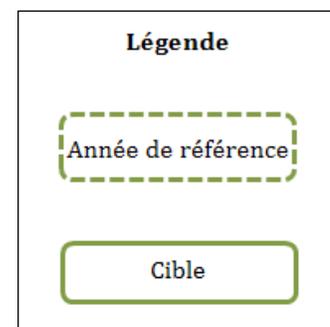
Objectifs mesurables

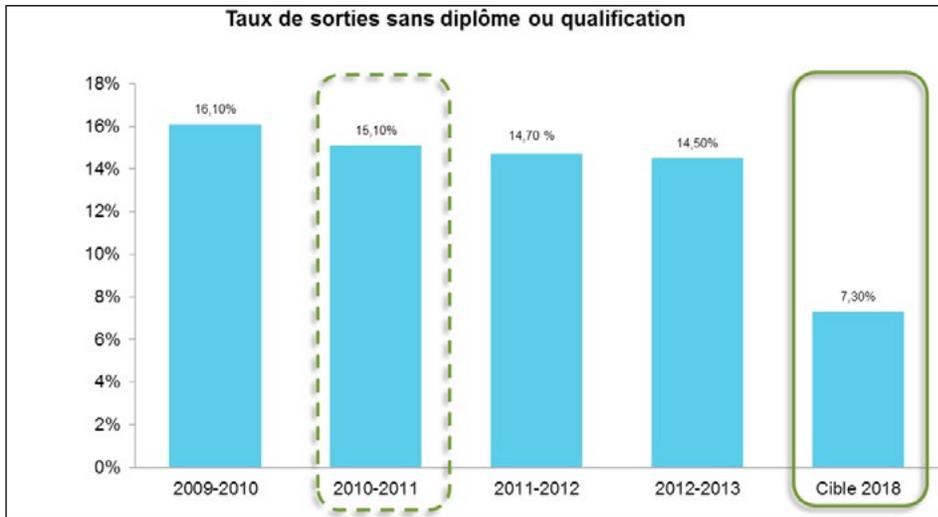
- Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans de 68,2 % (2011-2012) à 78,3 % (2017-2018).
- Diminuer le taux de sorties sans diplôme parmi les sortants de 7,8 % de 2013 (2010-2011) à 2018 (2015-2016).
- Maintenir un taux de réussite à l'ensemble des épreuves uniques du MEESR supérieur à 90 %.
- Réduire annuellement la proportion d'élèves de 6^e année dont les résultats se situent entre 55 % et 65 % en français et en mathématiques.
- Établir le portrait et viser l'amélioration annuellement du taux de réussite des élèves allophones en intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS) et mathématiques au secondaire.

RÉSULTATS

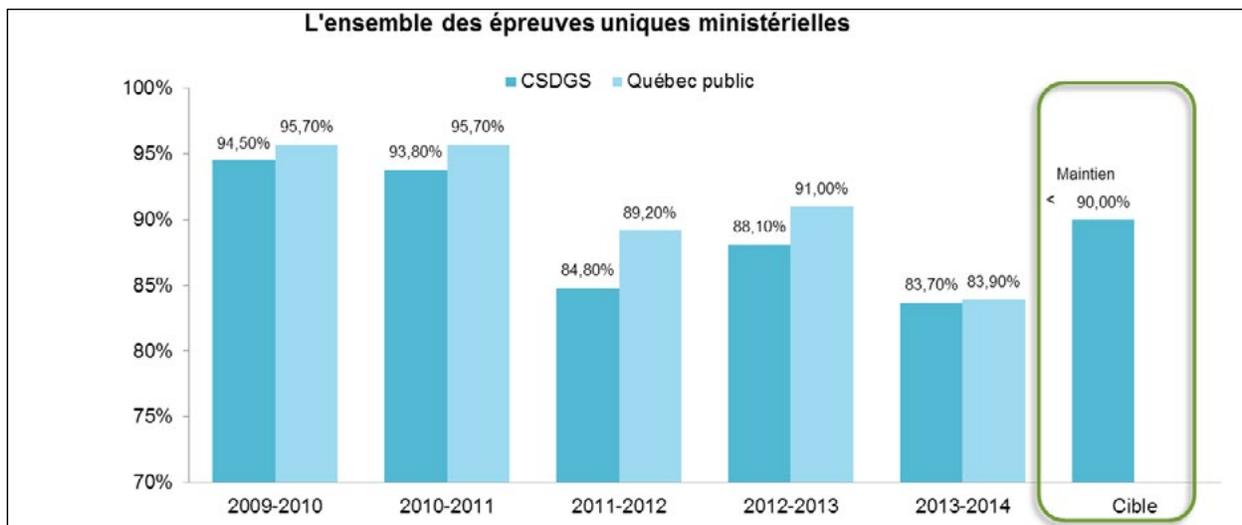


Le taux de diplomation pour les cohortes 2004, 2005, 2006 et 2007 est basé sur les données de la diplomation et de la qualification produites par le MEESR.

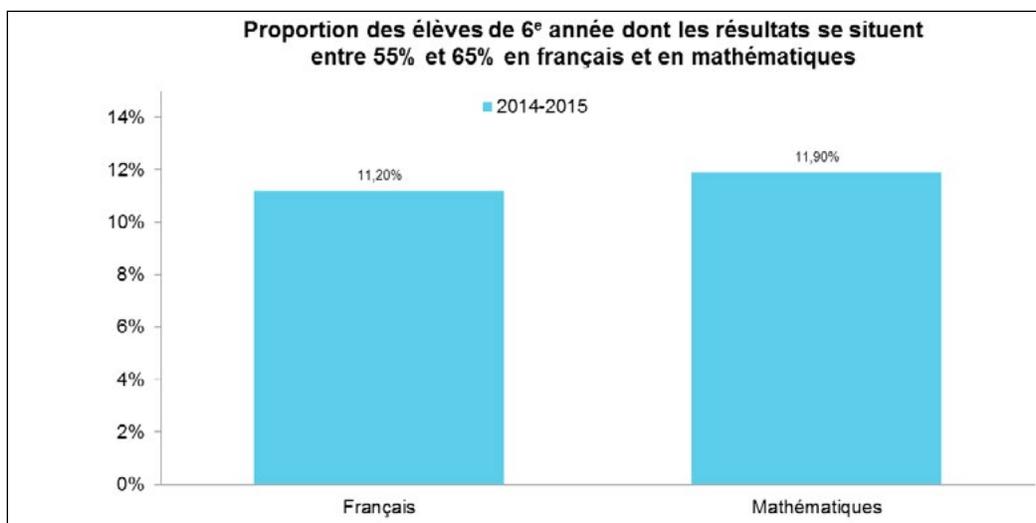


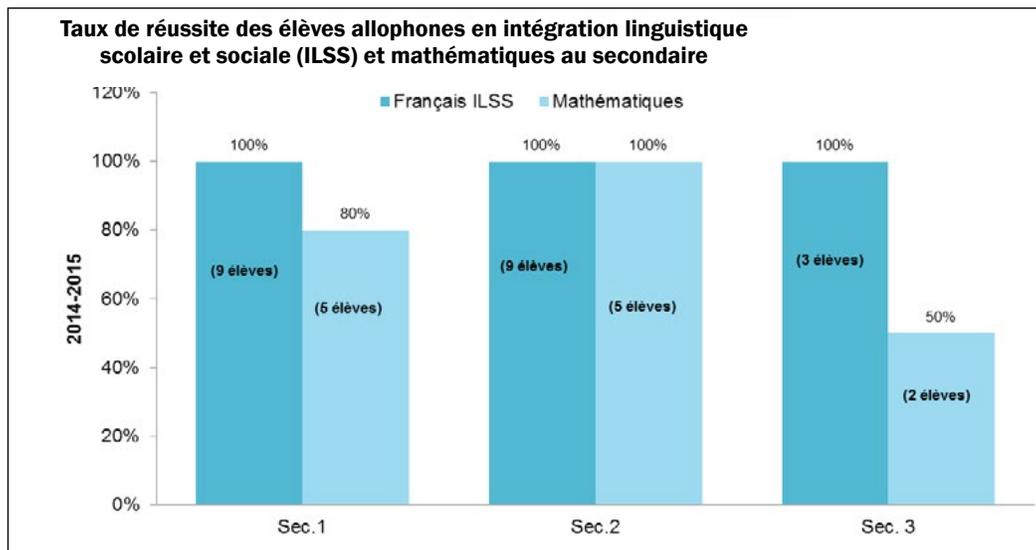


La proportion des élèves sortants de 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 est puisée dans les fiches-écoles fournies par le MEESR (indicateurs nationaux - Banque AGIR Production 2014-2015).



Le taux est extrait des fiches-écoles fournies par le MEESR (indicateurs nationaux - Banque AGIR Production 2014-2015).





Analyse des résultats :

Zone de performance

Amélioration du taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans de 4,3 % de 2011-2012 à 2013-2014, pour atteindre 72,5 %. À noter que depuis les cinq dernières années, la CSDGS a vu son taux de diplomation et de qualification s'améliorer de 4,7 %, pour se situer près du taux du réseau public du Québec, qui est de 73,8 % en 2014-2015. Ainsi, l'atteinte de la cible de 78,3 % pour la fin de l'année 2017-2018 semble réaliste.

L'amélioration se poursuit également du côté du taux de sorties sans diplôme ou qualification parmi les sortants, qui est passé de 16,10 % en 2009-2010 à 14,5 % en 2012-2013.

L'année 2014-2015 constitue la première année de l'établissement du portrait du nombre d'élèves de la 6^e année du primaire dont les résultats se situent entre 55 % et 65 %. Le constat montre que ce taux est d'à peine plus de 11 % des élèves. Les établissements seront appelés à diminuer ce taux d'année en année.

En ce qui a trait à la nouvelle cible concernant le taux de réussite des élèves allophones de niveau secondaire inscrits au programme d'intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS), les résultats sont excellents, bien que le nombre d'élèves concernés est restreint (21 élèves pour la matière ILSS et 12 pour les mathématiques) et en limite donc l'interprétation.

Zone de vulnérabilité

Des efforts supplémentaires devront être faits pour atteindre la cible prévue en 2018 pour le taux de sorties sans diplôme ni qualification, soit 7,3 % des élèves sortants.

Le taux de réussite de la CSDGS à l'ensemble des épreuves uniques ministérielles a subi une baisse de 4,4 % de 2012-2013 à 2013-2014. Il est à préciser que le recul a été plus important encore au niveau de tout le réseau public provincial avec une baisse de 7,1 %. Les résultats de la CSDGS correspondent donc exactement au taux provincial de 83,9 %. Précision : à partir de 2011-2012, le nombre d'épreuves uniques considérées a augmenté avec l'ajout de nouvelles matières par rapport aux années antérieures.

Actions mises de l'avant

- Poursuivre l'expérimentation d'une structure d'accompagnement des élèves à risque au secondaire basée sur le tutorat et le mentorat pour promouvoir et renforcer l'engagement scolaire et augmenter le taux de diplomation.
- Poursuivre la mise en œuvre du référentiel sur l'activité de relance pour les élèves décrocheurs et y intégrer un volet analyse.
- Promouvoir l'approche orientante et implanter les apprentissages orientants prescrits en collaboration avec les conseillers d'orientation.
- Promouvoir auprès de l'ensemble des établissements primaires et secondaires l'offre de l'organisme Fusion Jeunesse dans le but de démarrer des projets en 2016-2017.
- Mettre en place des communautés d'apprentissages professionnelles dans les établissements axées principalement sur la diminution des sorties sans diplôme ni qualification.

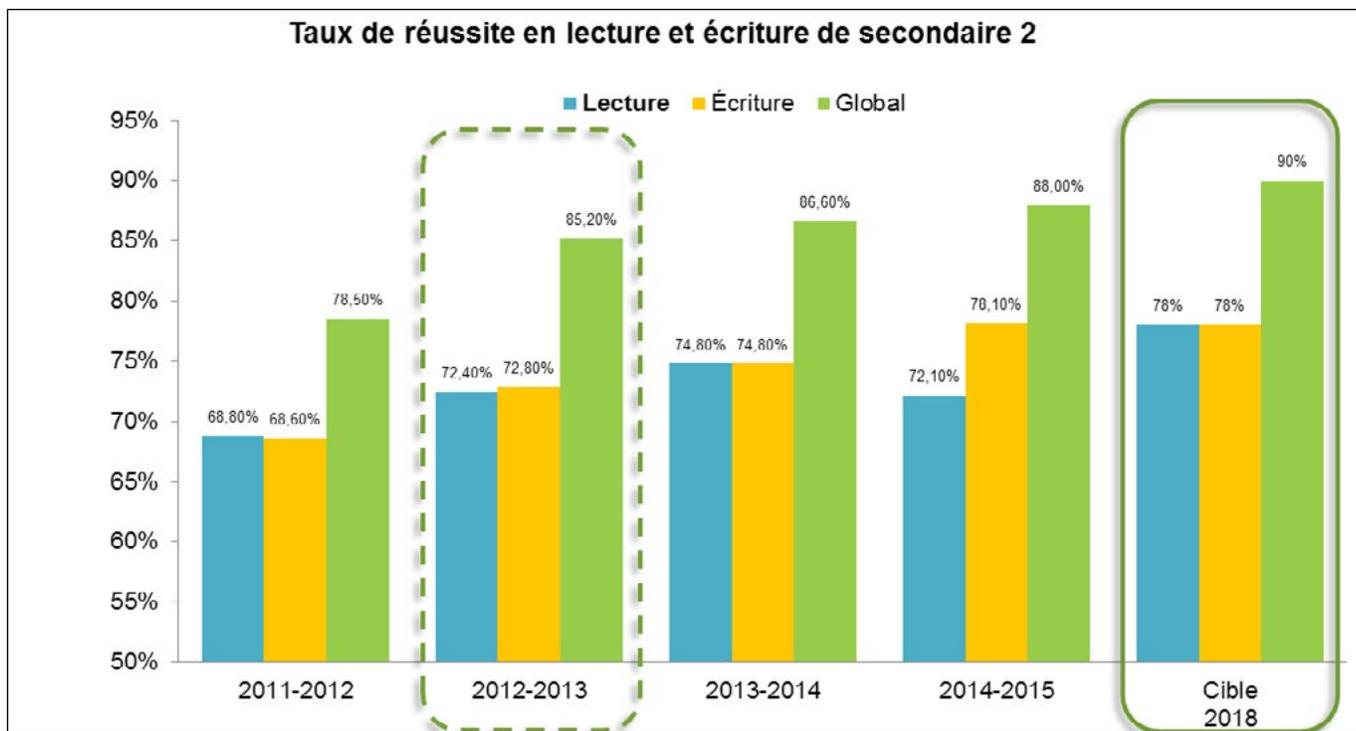
BUT MINISTÉRIEL 2

Amélioration de la maîtrise de la langue française

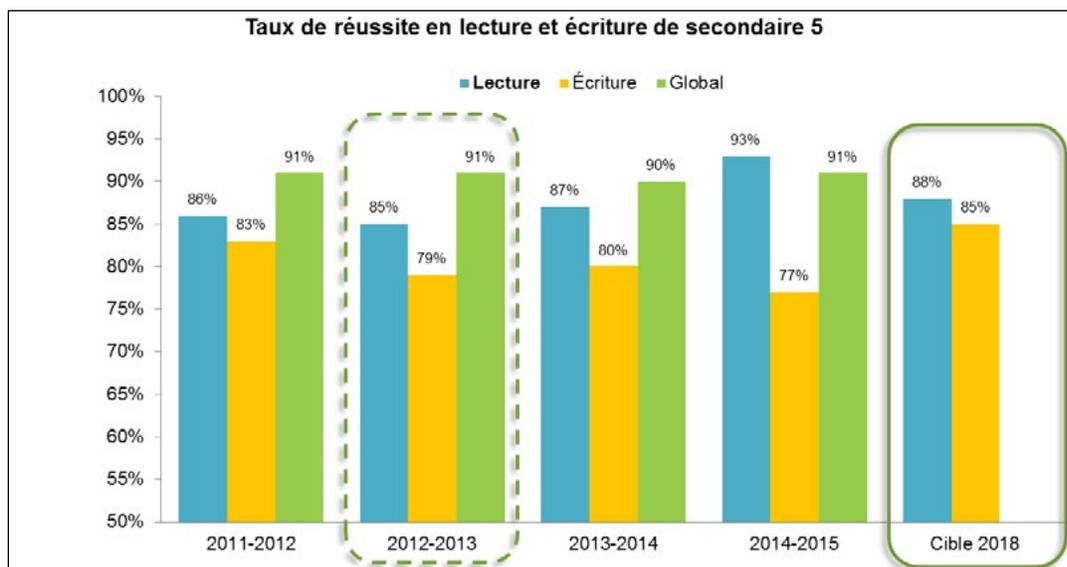
Objectifs mesurables

- Augmenter le taux de réussite en lecture, fin de la 2^e secondaire, de 72,4 % en 2012-2013 à 78 % en 2017-2018.
- Augmenter le taux de réussite en écriture, fin de la 2^e secondaire, de 72,8 % en 2012-2013 à 78 % en 2017-2018.
- Augmenter le taux de réussite en français global (lecture, écriture, oral), fin de la 2^e secondaire, de 85,2 % en 2012-2013 à 90 % en 2017-2018.
- Augmenter le taux de réussite en lecture, fin de la 5^e secondaire, de 86 % en 2012-2013 à 88 % en 2017-2018.
- Augmenter le taux de réussite en écriture, fin de la 5^e secondaire, de 79 % en 2012-2013 à 85 % en 2017-2018.
- Prendre la mesure en 2013-2014 des taux de réussite aux épreuves du MEESR pour la 4^e année et la 6^e année du primaire, ainsi que pour la 2^e secondaire et la 5^e secondaire, afin de l'améliorer chaque année subséquente.
- Monitorer le taux de réussite lors de la première passation de l'épreuve en Français écriture de la 5^e secondaire en formation générale des adultes (FGA) afin de l'améliorer annuellement.

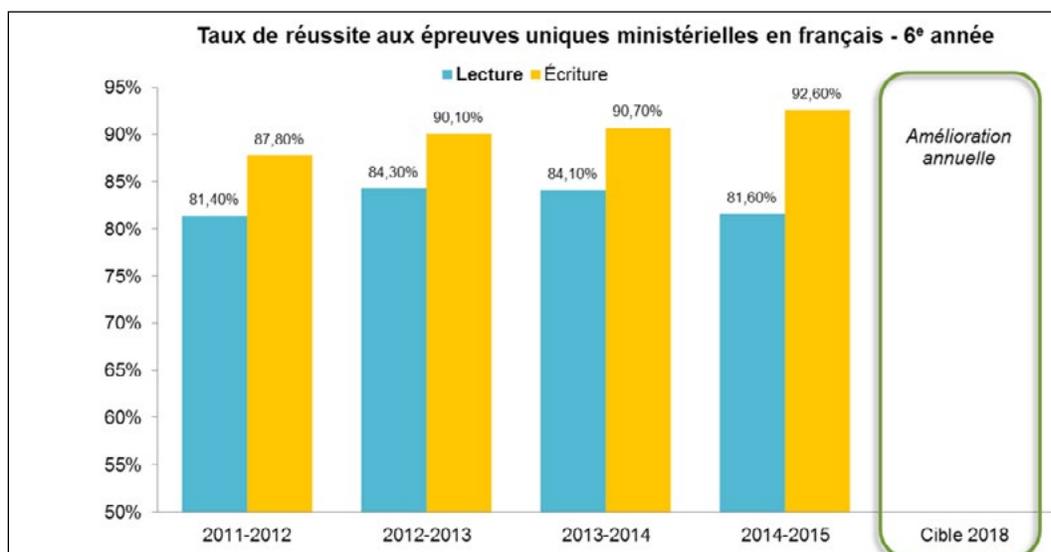
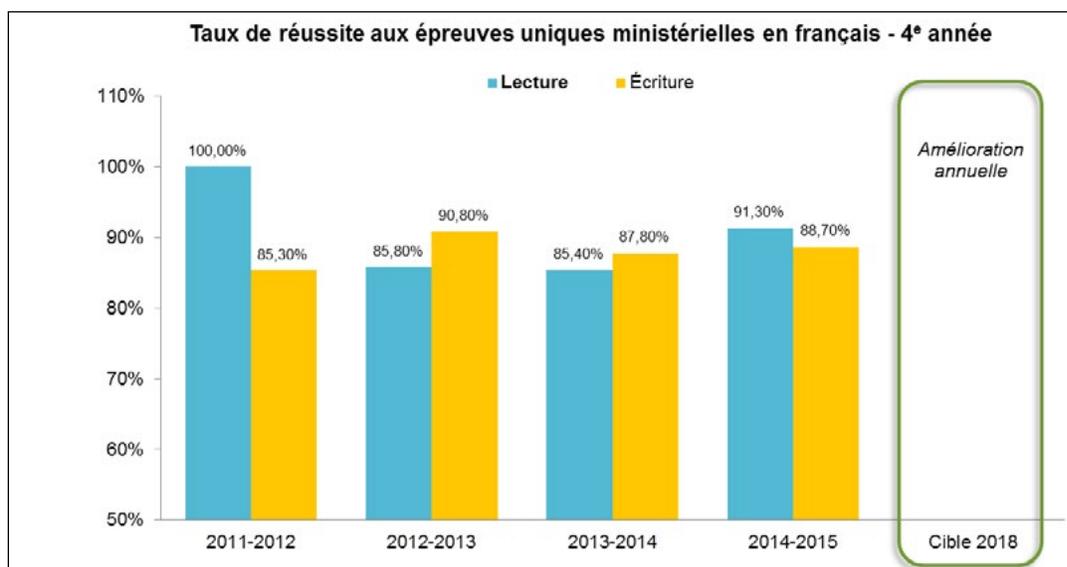
RÉSULTATS

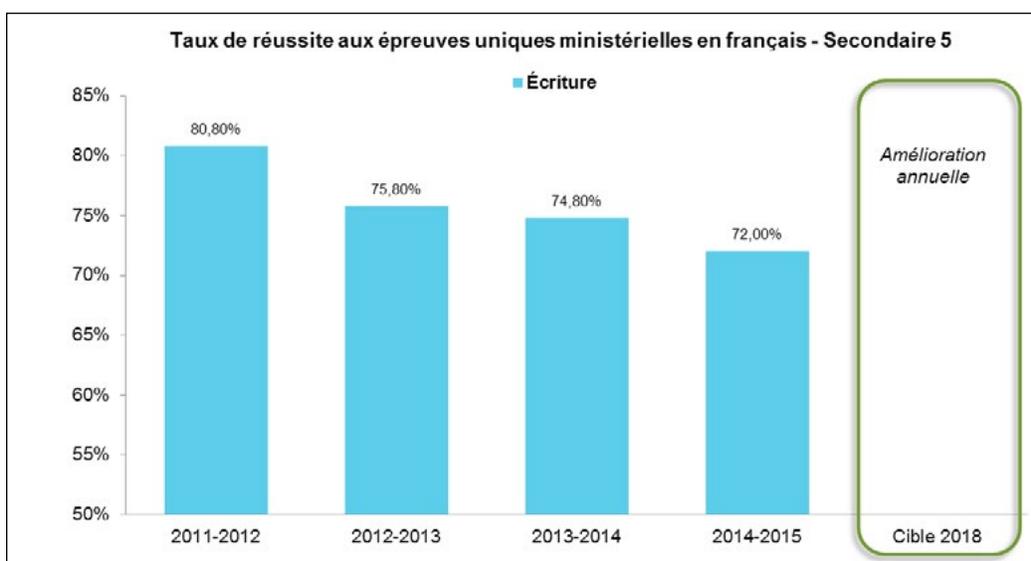
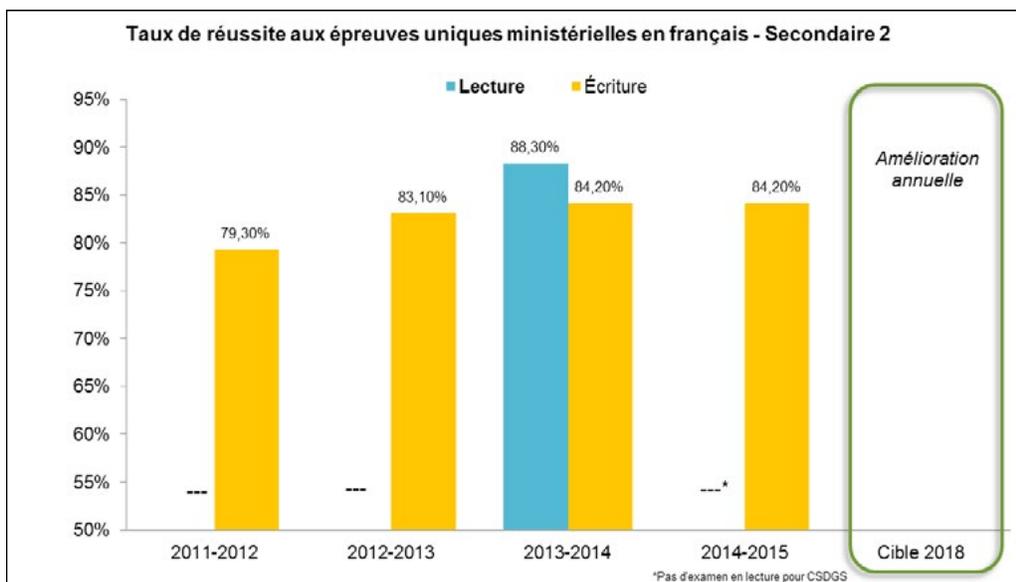


Le taux de réussite est basé sur nos rapports Lumix et ceux-ci incluent les reprises en cours d'été. Antérieurement à l'année 2012-2013, les reprises en cours d'été n'étaient pas comptabilisées.

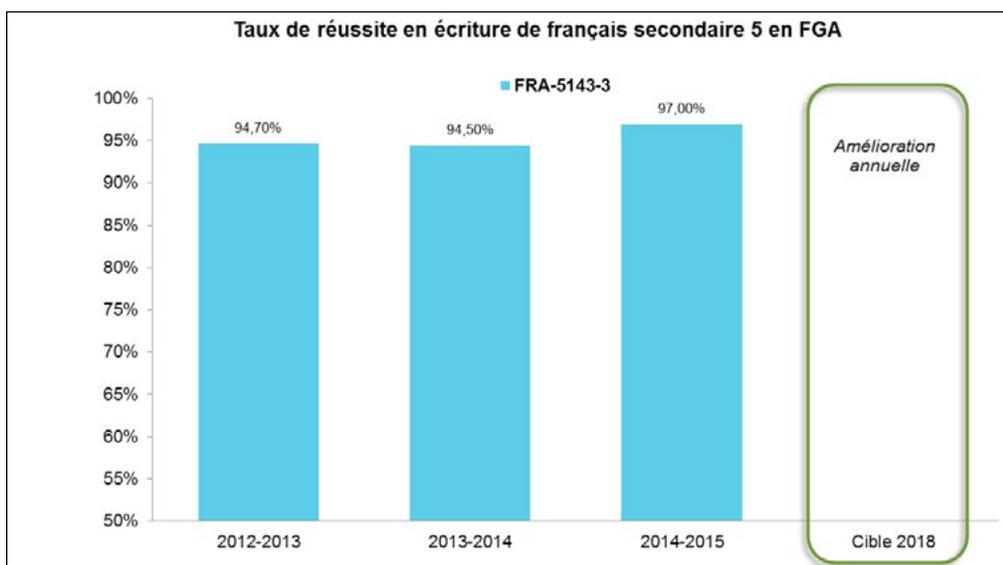


Les taux de réussite présentés correspondent aux résultats (bruts) école, avant traitement des résultats par le MEESR.





Le taux de réussite est tiré des résultats aux épreuves de juin et août du MEESR.



Cette donnée sera analysée plus en détails de 2014-2015 à 2017-2018 pour améliorer le taux de réussite à la première passation de l'examen (donc excluant les reprises).

Analyse des résultats :

Zone de performance

En écriture, en 2^e secondaire, le taux de réussite a progressé de près de 3 % pour se situer à 78,1 %, c'est-à-dire exactement à la hauteur de la cible fixée pour la fin de l'année 2017-2018. Au global, en 2^e secondaire, l'amélioration se poursuit par rapport aux années précédentes, se situant à quelque 2 % de la cible fixée pour 2017-2018.

En lecture, en 5^e secondaire, les résultats ont augmenté de 5 % entre 2013-2014 et 2014-2015 pour se situer à 93 % de réussite, dépassant de 5 % la cible prévue pour 2018.

Les résultats aux épreuves uniques du MEESR en lecture et écriture au primaire demeurent très bons et ont atteint la cible visée d'une amélioration annuelle en lecture et écriture en 4^e année ainsi qu'en écriture en 6^e année.

Stabilité pour le taux de réussite à l'épreuve unique en écriture en 2^e secondaire depuis 2 ans.

En formation générale des adultes, excellent taux de réussite du sigle de cours correspondant à la 5^e secondaire, incluant les reprises.

Zone de vulnérabilité

On constate une baisse de 3 % du taux de réussite en lecture en 2^e secondaire entre 2013-2014 et 2014-2015. Des efforts plus intenses seront nécessaires pour s'assurer d'atteindre la cible de 78 % de réussite pour 2018.

En 5^e secondaire, le taux de réussite en écriture a baissé de 3 % par rapport à l'année précédente, affichant toujours un retard dans la poursuite de la cible de 85 % fixée pour la fin de l'année 2017-2018.

Les résultats aux épreuves uniques du MEESR en lecture en 6^e année du primaire ont baissé en 2014-2015, ne répondant pas à la cible fixée d'amélioration annuelle.

Diminution de 2,8 % du taux de réussite à l'épreuve unique en écriture en 5^e secondaire en 2014-2015 par rapport à l'année précédente pour une baisse totale de 8,8 % en 3 ans (depuis 2011-2012). L'écart se creuse par rapport à la cible fixée d'amélioration annuelle.

Actions mises de l'avant

- Formations sur le continuum en lecture au primaire (35 écoles impliquées).
- Formations diversifiées sur l'apprentissage par la lecture au 3^e cycle du primaire, cercles de lecture pour textes littéraires et textes courants (19 écoles impliquées).
- Analyser les résultats aux épreuves ministérielles en lecture et écriture par établissement et mettre en place les moyens pour améliorer la situation.
- Utilisation des profils de lecteurs du continuum en lecture comme outils de prévention.
- Utilisation des données du questionnaire en apprentissage par la lecture pour ajuster le soutien aux élèves.
- Formations diversifiées en écriture : écrits courts pour favoriser la diversité des contextes d'écriture, exploration de dispositifs variés en écriture et dictées diversifiées.
- Inventorier les pratiques évaluatives au primaire et au secondaire et valider la concordance avec les programmes du MEESR afin de cibler l'accompagnement à donner sur la progression des apprentissages en lecture et écriture.
- Développer les stratégies de lecture et écriture en formation générale des adultes.

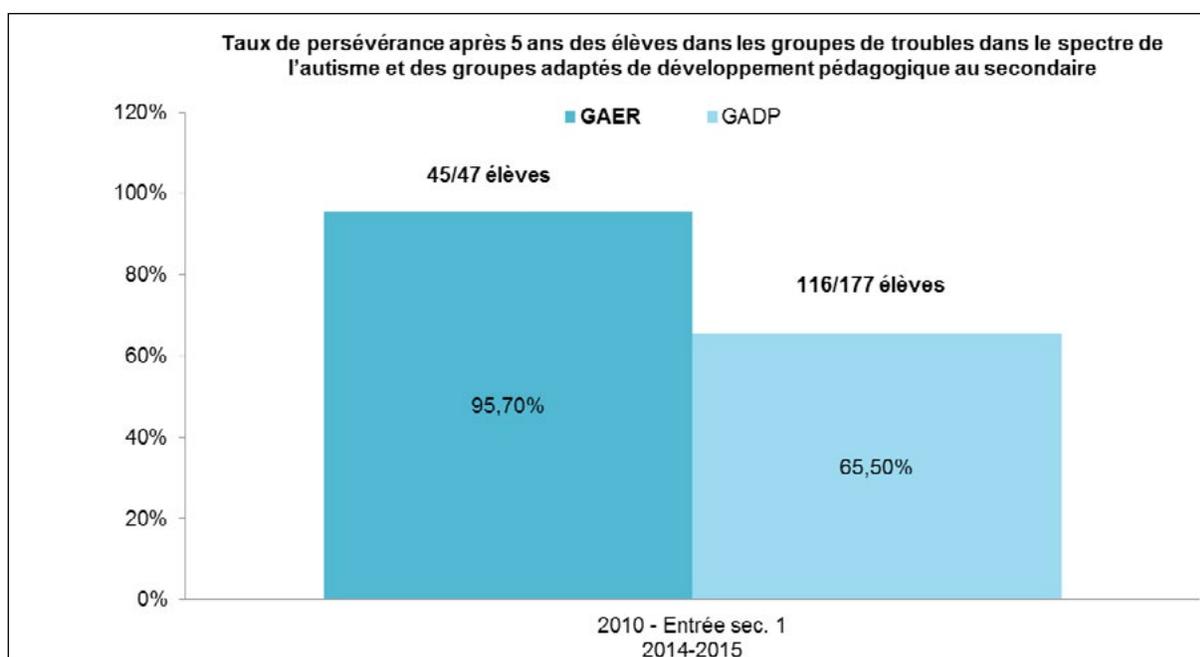
BUT MINISTÉRIEL 3

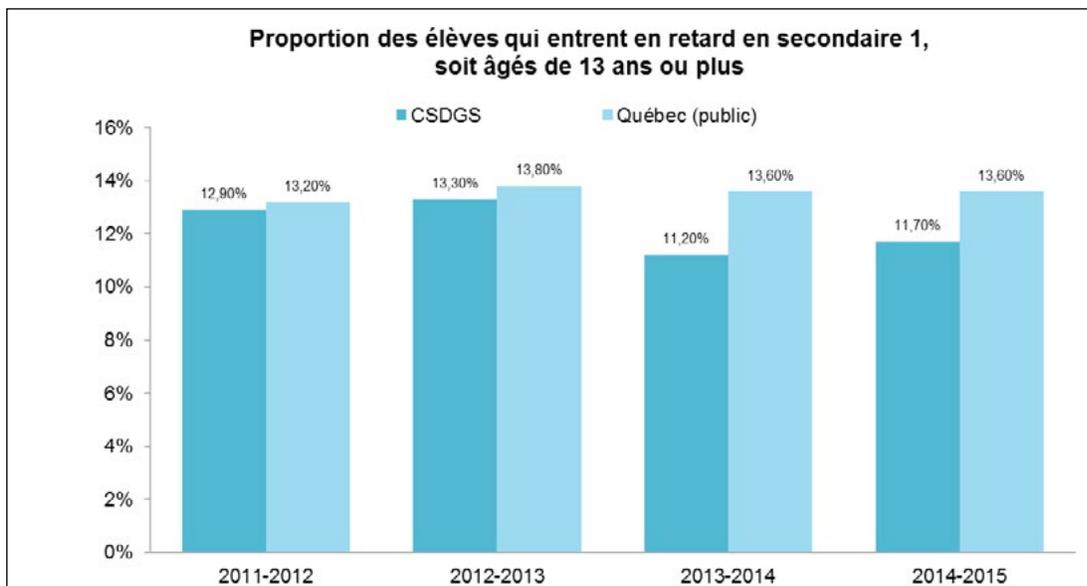
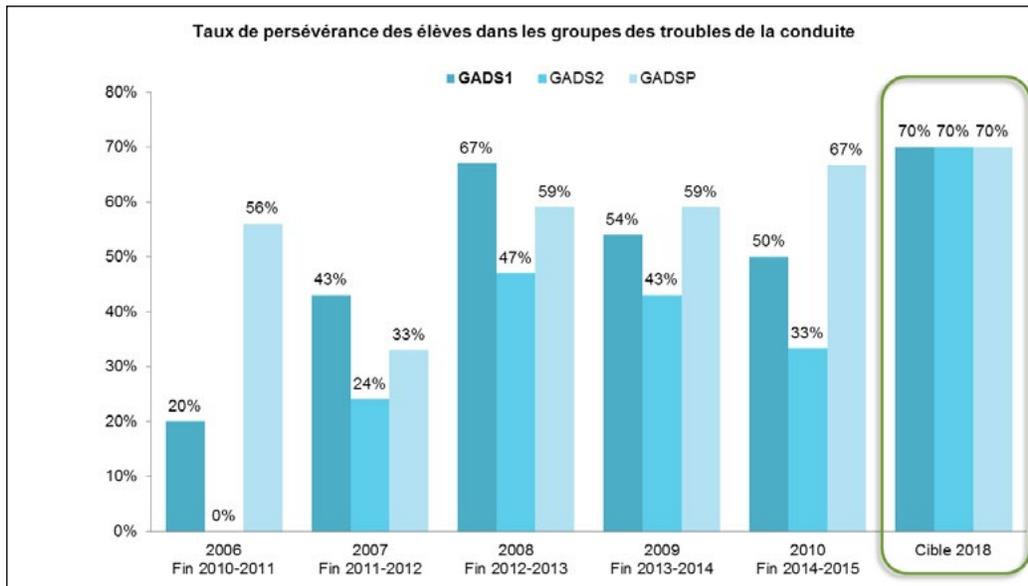
Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaire chez certains groupes, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Objectifs mesurables

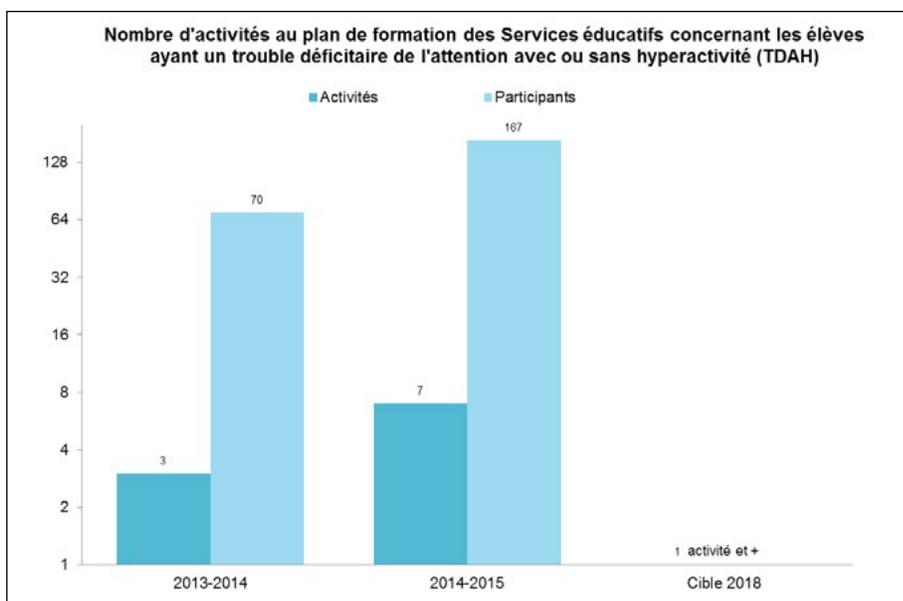
- Évaluer le taux de persévérance des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les groupes des troubles dans le spectre de l'autisme et les groupes adaptés de développement pédagogique (GADP) au secondaire.
- Augmenter le taux de persévérance après 5 ans des élèves dans les groupes des troubles de la conduite au secondaire de 61 % à 70 %.
- Évaluer le taux de persévérance des élèves ayant un an de retard à leur entrée au secondaire.
- Avoir au moins une activité par année au plan de formation des Services éducatifs concernant les élèves ayant un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).
- Évaluer le taux de persévérance au secondaire des élèves qui présentent des troubles relevant de la psychopathologie.
- Augmenter de 69 % en 2012-2013 à 75 % en 2017-2018 le taux de certification des élèves en formation à un métier semi-spécialisé (FMS).
- Augmenter de 32 % en 2012-2013 à 50 % en 2017-2018 le taux de certification et le taux de persévérance des élèves en formation préparatoire au travail (FPT).

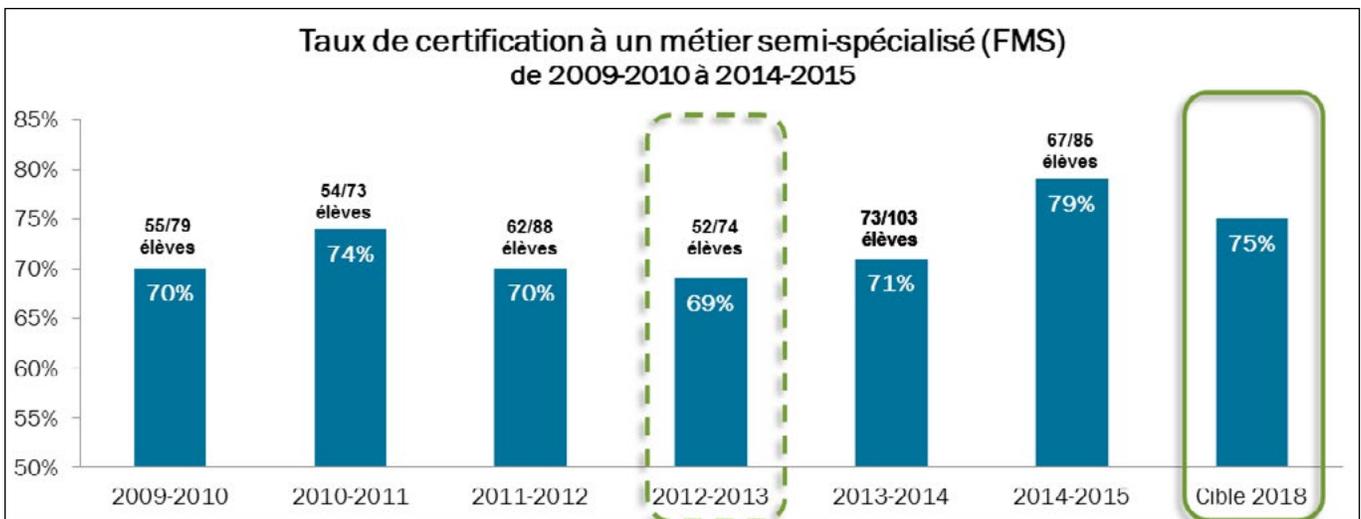
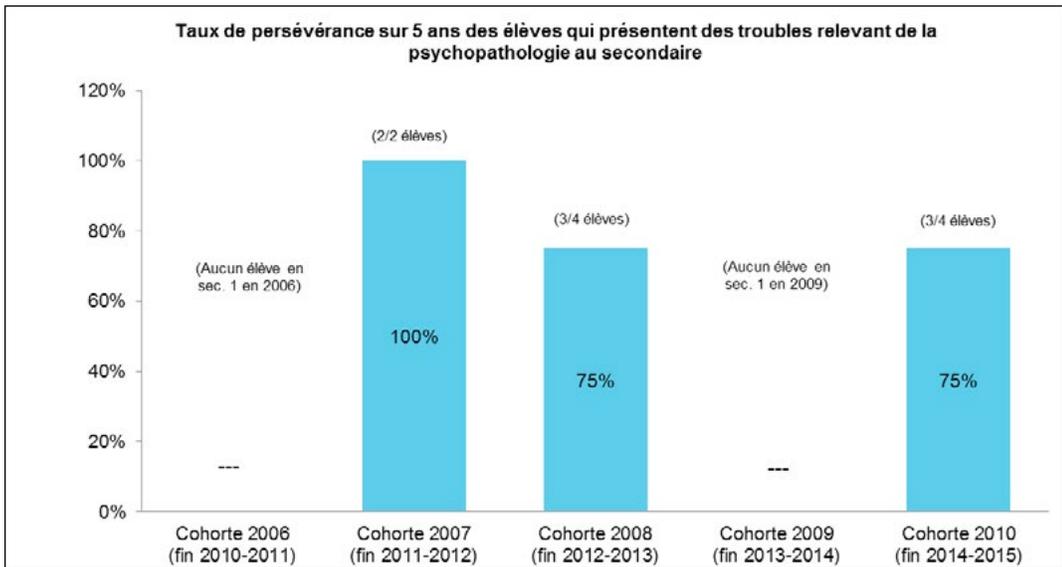
RÉSULTATS



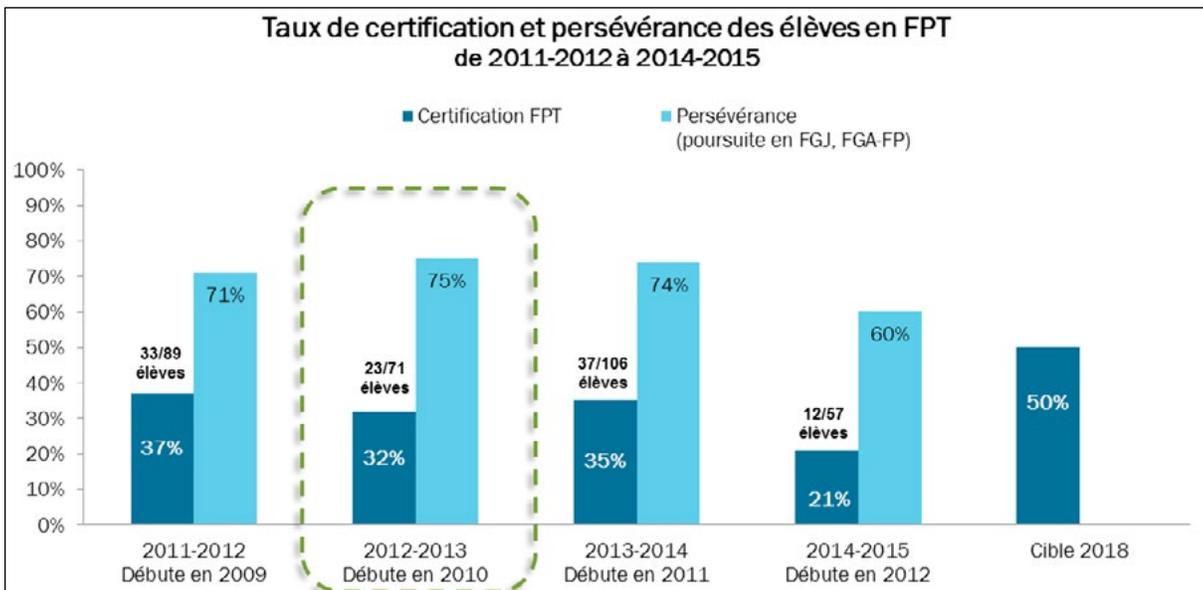


N. B. Les travaux sont en cours pour évaluer le taux de persévérance des élèves ayant un an de retard à leur entrée au secondaire.





Le nombre d'élèves déclarés au 30 septembre sert de référence pour l'analyse du taux de certification.



La cohorte des élèves suivis est basée sur la déclaration au 30 septembre de chaque année. Une recherche dans Charlemagne est également effectuée pour faire le portrait sur la persévérance.

Analyse des résultats :

Zone de performance

On note un taux de persévérance après 5 ans assez élevé chez les élèves ayant commencé leur 1^{re} secondaire dans les groupes des troubles dans le spectre de l'autisme, pour la cohorte ayant débuté en 2010. Il sera intéressant de poursuivre cette analyse sur quelques années pour voir si ce taux se maintient d'une cohorte à l'autre.

Des travaux sont en cours pour analyser le taux de persévérance des élèves ayant débuté leur secondaire avec une année de retard, cependant nous pouvons tout de même constater que la proportion des élèves débutant leur secondaire dans cette situation est de 2 % inférieur à la CSDGS (11,7 %) comparativement au réseau public du Québec.

Augmentation importante de l'offre de formation concernant les élèves ayant un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité dans tous les milieux (primaire, secondaire, formation professionnelle) pour rejoindre 167 participants en 2014-2015.

Le taux de persévérance au secondaire des élèves qui présentent des troubles relevant de la psychopathologie se révèle assez élevé, mais le très petit nombre d'élèves concernés limite beaucoup l'interprétation de cette donnée.

Amélioration du taux de certification en formation à un métier semi-spécialisé (FMS) à 79 %, soit 4 % au-delà de la cible fixée pour 2017-2018.

Zone de vulnérabilité

On note un taux de persévérance après 5 ans plus faible chez les élèves ayant commencé leur 1^{re} secondaire dans les groupes adaptés de développement pédagogique (GADP), pour la cohorte ayant débuté en 2010. L'analyse de cette donnée deviendra plus éclairante avec les cohortes des années à venir.

Diminution importante du taux de certification en formation préparatoire au travail (FPT) de 14 % en 2014-2015 par rapport à l'année précédente, se situant à 29 % en dessous de la cible fixée pour 2017-2018.

Baisse de 14 % du taux de persévérance pour les élèves en FPT en 2014-2015 par rapport à l'année précédente.

Actions mises de l'avant

- Poursuivre le travail de dynamisation des programmes axés sur l'emploi au secondaire (FMS et FPT) en lien avec une continuité de service en formation de base commune à la formation générale des adultes.
- Poursuivre les travaux du comité de travail sur l'analyse de l'offre de service aux EHDAA.
- Poursuivre les activités de formation visant à outiller le milieu pour les élèves ayant un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.
- Soutenir les services en santé mentale par une offre de formation appropriée et un accompagnement régulier.
- Soutenir les enseignants dans la mise en place du programme d'insertion socioprofessionnelle ISP-Cuisine au Centre d'éducation des adultes L'Accore (certification FMS) et évaluer cette nouvelle offre de service pour développer d'autres cours ISP, s'il y a lieu.

BUT MINISTÉRIEL 4

Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

Objectifs mesurables

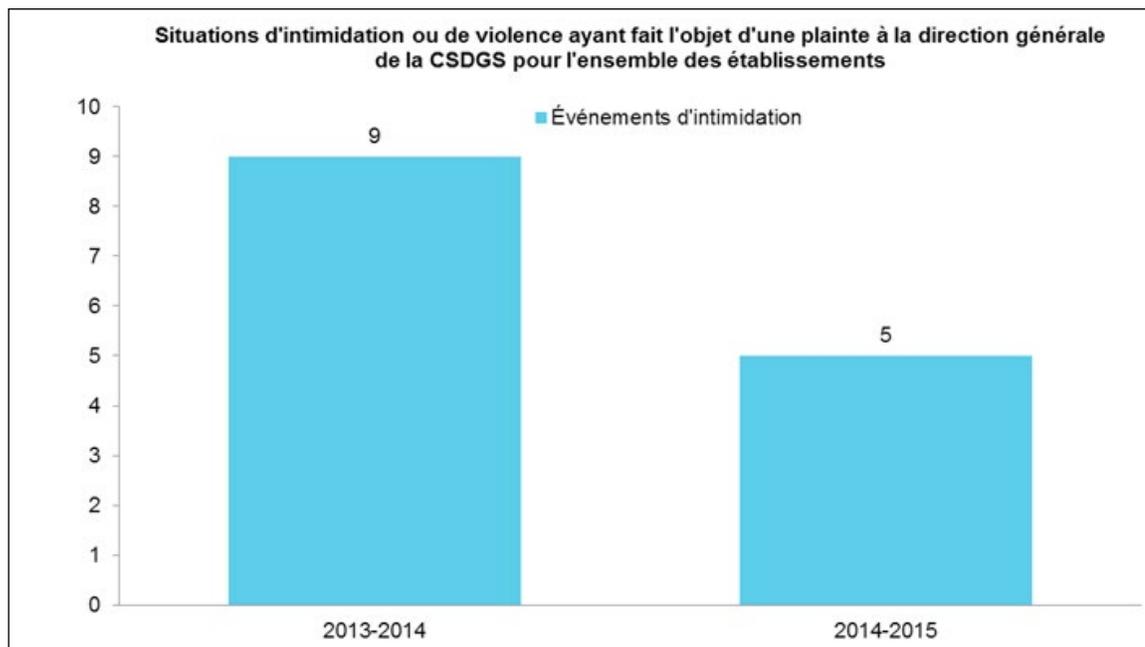
- Améliorer la sécurité de tous les élèves et des membres du personnel de la CSDGS en s'assurant que 100 % des établissements auront pratiqué le confinement en lien avec les procédures de leur Plan local des mesures d'urgence (PLMU) en 2018.
- Améliorer le sentiment de sécurité dans nos écoles en réduisant les événements d'intimidation d'année en année, à partir de 2013-2014.
- Augmenter le niveau d'application de la politique *Pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif*.
- Inventorier les écoles bénéficiant du programme *École en santé* et augmenter ce nombre d'année en année.
- Augmenter le nombre d'élèves participant au programme *Jeunes actifs au secondaire* grâce à une offre diversifiée qui rejoint toutes les clientèles.
- Augmenter à 100 % les écoles primaires inscrites au programme *Sport inter-écoles* au primaire qui participent à au moins deux activités par année.
- Mettre en place un rassemblement sportif annuel à la CSDGS.

RÉSULTATS

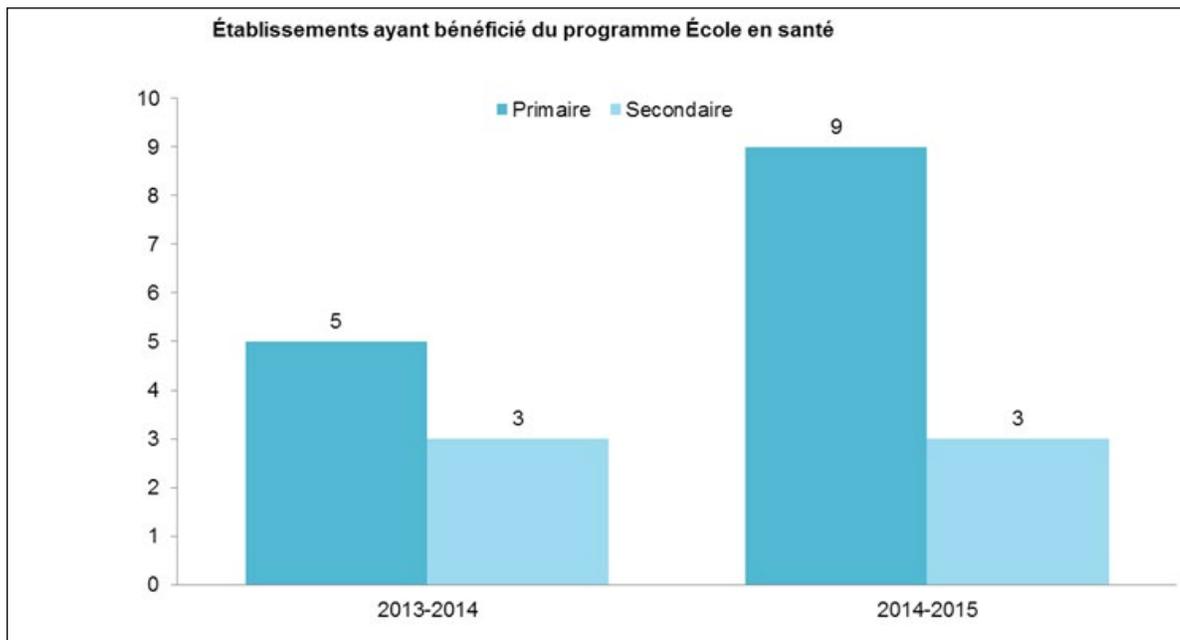
Exercices de confinement

Pour l'année 2014-2015, de la formation et des pratiques portant sur les exercices de confinement ont été menées auprès du personnel de tous les établissements primaires et secondaires, les centres de formation et les services administratifs de la CSDGS, et ce, pour le personnel administratif, les enseignants, les professionnels non enseignants, le personnel de soutien, les gestionnaires et les membres du conseil des commissaires.

Les événements d'intimidation



École en santé

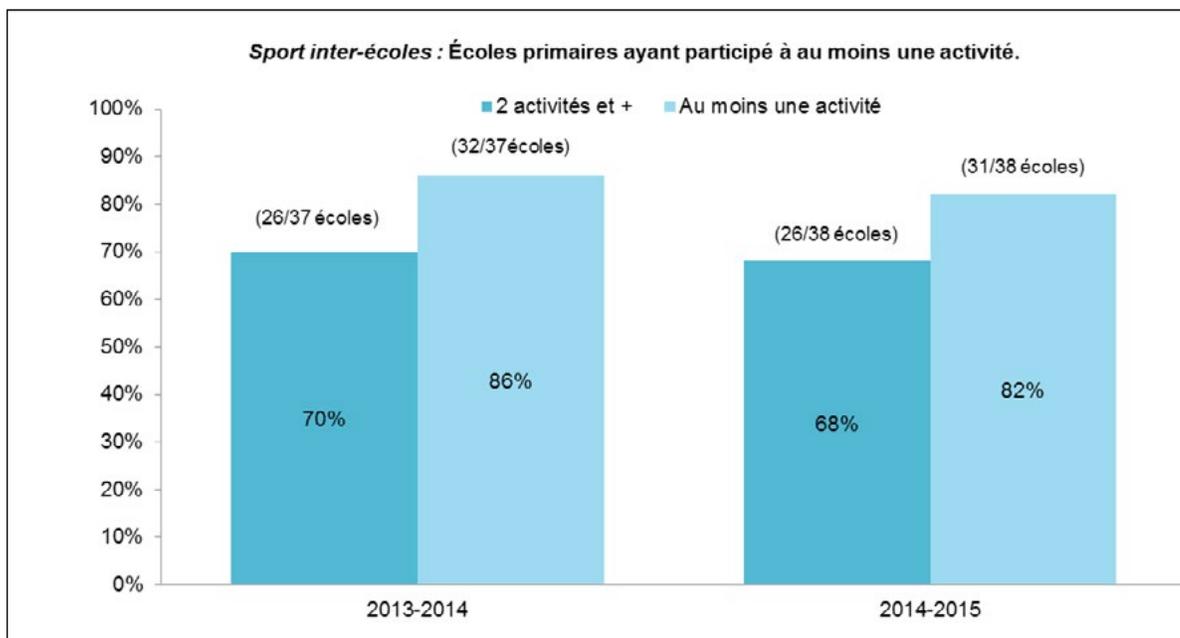


Jeunes actifs au secondaire

Pour 2013-2014, 3 676 élèves ont participé au programme *Jeunes actifs au secondaire* (activités sportives : 1 952 élèves; activités culturelles : 1 724 élèves).

À partir de l'année 2014-2015, les sommes de ce programme ont été distribuées aux écoles sans soumission de projets, rendant impossible la compilation.

Sport inter-écoles



Défi Bougeons ensemble!

Le rassemblement sportif *Défi Bougeons ensemble!* de la CSDGS s'est répété le 3 mai 2015 pour une 2^e édition qui a attiré 1 600 participants, soit 350 participants de plus qu'à la 1^{re} édition du 4 mai 2014.

Analyse des résultats :

Zone de performance

À 3 ans de l'année visée (2017-2018), la cible est atteinte avec 100 % des établissements et des services administratifs qui ont reçu la formation sur le confinement.

Les plans de lutte contre la violence et l'intimidation mis en place dans chacun des établissements portent leurs fruits quant à la prévention de ce type d'événements dans les établissements. Ainsi, les plaintes à la Direction générale sur ce sujet sont en baisse en 2014-2015 par rapport à l'année précédente.

Les programmes *École en santé*, *Jeunes actifs au secondaire* et *Sport inter-écoles* ont permis à un grand nombre d'élèves du primaire et du secondaire d'adopter une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif. Les cibles fixées pour 2018 sont déjà en bonne voie de réalisation.

La 2^e édition du *Défi Bougeons ensemble!* de la CSDGS a connu un succès encore plus grand que la 1^{re} édition.

Zone de vulnérabilité

Alors que le nombre d'établissements primaires bénéficiant du programme *École en santé* a augmenté encore en 2014-2015, la situation stagne du côté du secondaire, avec seulement 3 établissements participants.

Actions mises de l'avant

- Coordination par le comité des mesures d'urgence des exercices de confinement dans les établissements.
- Mise en place d'un outil de suivi pour les cas rapportés d'intimidation.
- Accompagner les équipes-écoles sur la citoyenneté numérique et ses enjeux en milieu scolaire.
- Accompagnements diversifiés dans le cadre du programme *École en santé* : mise en place de modalités de transport actif et accompagnement d'écoles dans l'analyse de cette dimension pour le renouvellement de leur projet éducatif.
- Poursuivre l'organisation du rassemblement sportif annuel de la CSDGS.

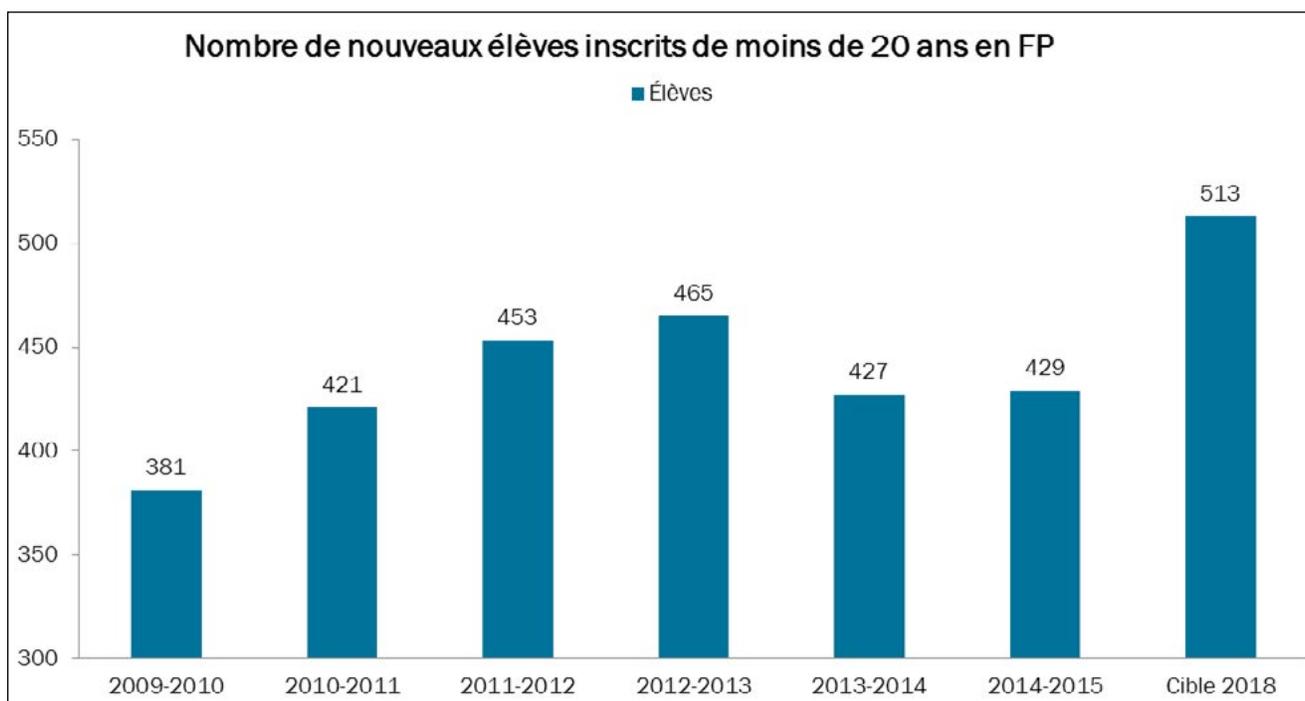
BUT MINISTÉRIEL 5

Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits pour une première fois en formation professionnelle

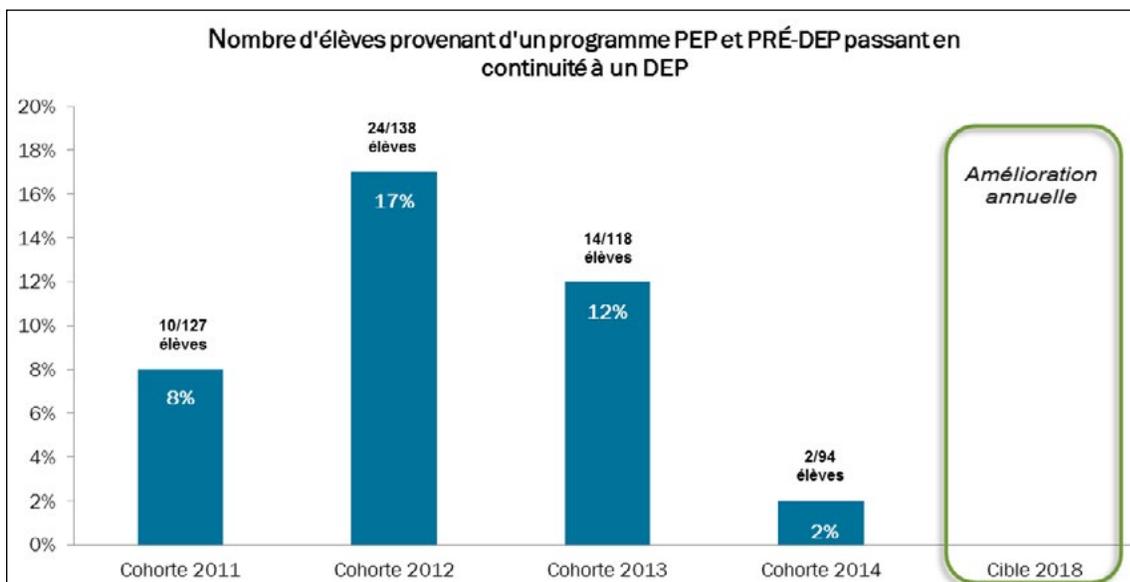
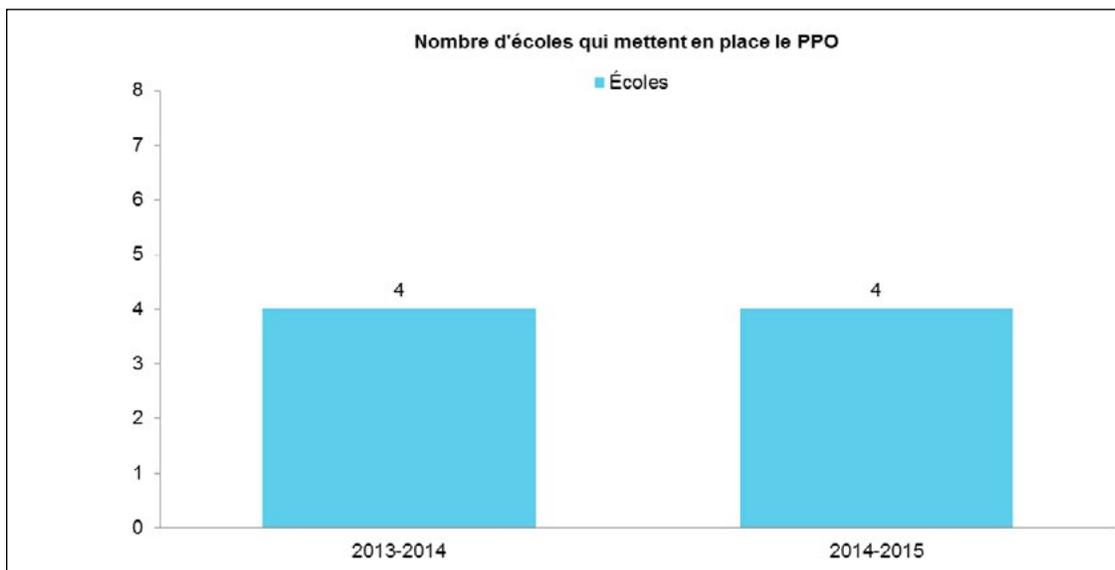
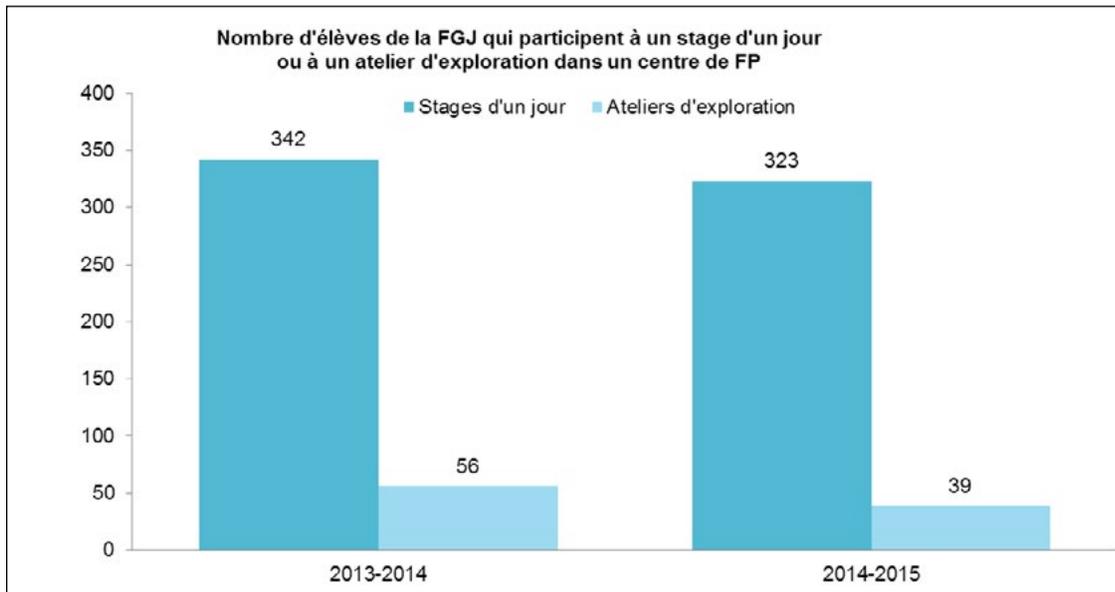
Objectifs mesurables

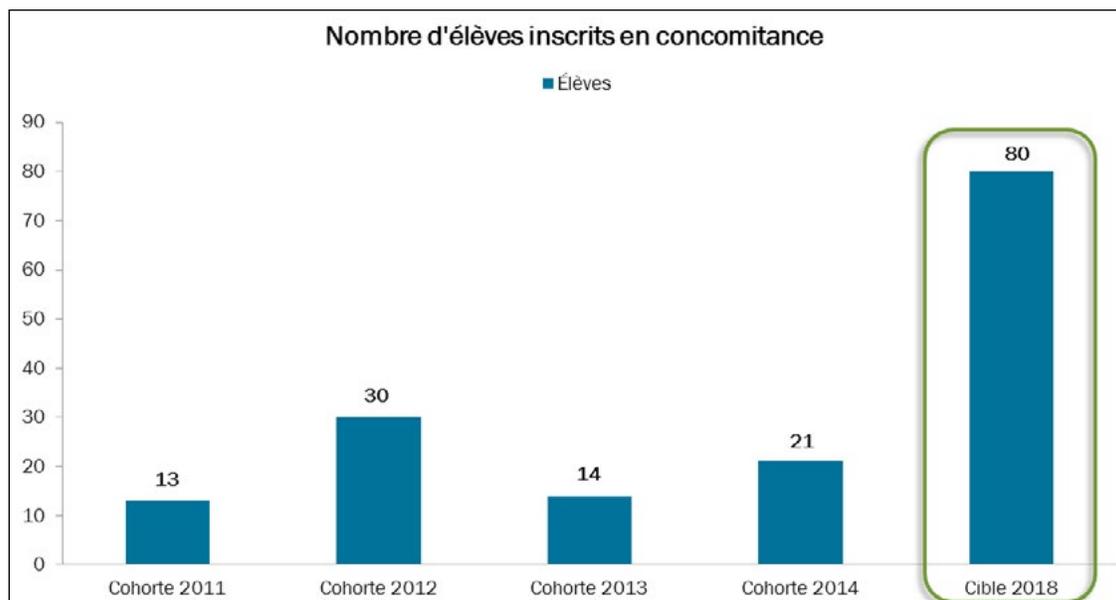
- Augmenter de 2 % par année le nombre de nouveaux inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle (FP).
- Augmenter, d'année en année, le nombre d'élèves de la formation générale des jeunes (FGJ) qui participent à un stage d'un jour ou à un atelier d'exploration dans un centre de FP.
- Augmenter le nombre d'écoles qui mettent en place le projet personnel d'orientation (PPO).
- Augmenter, d'année en année, le nombre d'élèves provenant d'un programme d'exploration professionnelle (PEP) ou d'un programme de préparation à la formation professionnelle (Pré-DEP) passant en continuité à un diplôme d'études professionnelles (DEP).
- Augmenter le nombre de nouveaux élèves inscrits dans les programmes offerts en concomitance, de 30 en 2012-2013 à 80 en 2017-2018.

RÉSULTATS



(Données locales tirées de Lumix)





Analyse des résultats :

Zone de performance

Plusieurs élèves de la formation générale des jeunes participent chaque année aux stages d'un jour offerts dans les centres de formation professionnelle ainsi qu'aux ateliers d'exploration. Cette formule gagne à être offerte de façon encore plus dirigée, par exemple aux élèves s'intéressant à la concomitance. Le nombre d'élèves inscrits en concomitance a augmenté en 2014-2015 par rapport à l'année précédente.

Zone de vulnérabilité

Stagnation du nombre de nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle (FP). Le nombre total de nouveaux inscrits de moins de 20 ans par année s'est amélioré de façon constante jusqu'en 2012-2013 et a connu une baisse en 2013-2014, pour stagner en 2014-2015.

On constate une baisse dans le nombre d'ateliers d'exploration vécus par les élèves du secondaire dans les centres de formation professionnelle. Cette formule gagnera à faire l'objet de plus de promotion auprès des établissements.

La proportion d'élèves passant en continuité d'un programme particulier de PEP/Pré-DEP vers un programme de formation professionnelle (DEP) est quasi nulle. Un effort devra être consenti pour favoriser ce passage.

Le nombre d'élèves attirés par les programmes de concomitance demeure très faible, en dépit des nombreuses activités de promotion sur ces programmes. Un des programmes offerts pour 2014-2015 (Soutien informatique) n'a pu démarrer en raison du peu d'élèves inscrits. Nous constatons également des difficultés à persévérer dans les programmes de concomitance, qui s'avèrent très exigeants puisque l'élève y fait à la fois sa formation professionnelle tout en poursuivant sa formation générale.

Actions mises de l'avant

- Améliorer l'accompagnement des enseignants dans les programmes de concomitance afin d'augmenter le pourcentage d'élèves en persévérance et en réussite et promouvoir de façon plus soutenue les programmes auprès des établissements secondaires. Évaluer la possibilité de déposer une demande de projets pour de la concomitance de 3^e secondaire.
- Poursuivre les actions nombreuses et concertées sur la valorisation de la formation professionnelle, en insistant sur la participation des établissements secondaires aux ateliers d'exploration offerts par les centres de formation professionnelle.
- Développer une concertation entre les établissements secondaires offrant les programmes particuliers de PEP/Pré-DEP et les centres de formation professionnelle pour favoriser le passage des élèves concernés en continuité entre les deux services de formation.
- Promouvoir chaque entrée des élèves au programme de formation à un métier semi-spécialisé (FMS) de la passerelle CFMS-DEP.

Le conseil des commissaires

Jusqu'au 2 novembre 2014, la CSDGS a été administrée par un conseil des commissaires composé de 23 commissaires élus et de 2 commissaires-parents (primaire et secondaire) nommés chaque année par le Comité de parents. Chaque commissaire élu représentait les citoyens de l'une des 23 circonscriptions électorales qui se retrouvaient sur le territoire de la CSDGS.

Élections scolaires le 2 novembre 2014

Le 2 novembre 2014, des élections générales, organisées sur les territoires de toutes les commissions scolaires du Québec, ont permis d'élire les commissaires composant le conseil des commissaires pour les quatre prochaines années.

Depuis ces élections scolaires, la CSDGS est administrée par un conseil des commissaires composé de 11 commissaires élus, chacun représentant les citoyens de l'une des 11 circonscriptions électorales adoptées en mai 2013. Au poste de présidence et aux 11 postes de commissaires élus au suffrage universel, se sont ajoutés quatre postes réservés aux parents, dont trois parents membres du Comité de parents et un parent représentant le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDA).

Les 16 membres du nouveau conseil des commissaires ont été assermentés le mardi 11 novembre 2014.



Au 30 juin 2015, les membres du conseil des commissaires étaient :

Présidente du conseil des commissaires et présidente du comité exécutif	Marie-Louise Kerneis
--	----------------------

Circonscription	Territoire	Commissaire élu(e)
1	Hemmingford (canton), Hemmingford (village), Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington	Stéphane Bessette
2	Saint-Isidore, Saint-Michel, Saint-Rémi et Sainte-Clotilde	Claudine Caron-Lavigneur
3	Mercier et une partie de Châteauguay	Martin Viau
4	Léry et une partie de Châteauguay	Éric Allard Vice-président du conseil des commissaires
5	Kahnawake et une partie de Châteauguay	Suzanne Gaudette Vice-présidente du comité exécutif
6	Sainte-Catherine	Cédric Fontaine
7	Une partie de Saint-Constant	André Dugas
8	Delson et une partie de Saint-Constant	Stéphane Desjardins
9	Candiac	Margot Pagé
10	Une partie de La Prairie	Maude Simard
11	Saint-Mathieu, Saint-Philippe et une partie de La Prairie	Alain Lemieux

Représentant du Comité de parents	Abdeslam Bouzidi
Représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)	Tommy Gaulin
Représentant du Comité de parents, niveau secondaire	Pascal Robidoux
Représentante du Comité de parents, niveau primaire	Isabelle Vermette

Code d'éthique et de déontologie du commissaire

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.I.P.), aucun manquement aux règles du *Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la CSDGS* n'a été constaté durant l'année 2014-2015.

Principales réalisations et décisions du conseil des commissaires

- Nomination pour les quatre prochaines années de monsieur Éric Allard au poste de vice-président du conseil des commissaires.
- Nomination des membres du comité exécutif, du comité de vérification, du comité des ressources humaines, du comité de gouvernance et d'éthique, du comité consultatif du transport scolaire et du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision 2014-2015.
- Adoption des états financiers 2013-2014.
- Proposition au ministre d'un scénario de regroupement de commissions scolaires modifié.
- Adoption des calendriers scolaires 2015-2016 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.
- Adoption des critères d'inscription 2015-2016.

Principales réalisations et décisions du conseil des commissaires (suite)

- Adoption du *Plan quinquennal des immobilisations 2015-2020* et, par conséquent, approbation des demandes acheminées au MEESR :
 - Construction d'une école primaire pouvant desservir les municipalités de Saint-Mathieu et de Saint-Philippe.
 - Transformation de l'école secondaire Armand-Frappier à Saint-Constant en école primaire.
 - Aménagement de l'école secondaire Jacques-Leber afin d'accueillir l'ensemble des élèves du secondaire de la municipalité de Saint-Constant.
 - Agrandissement de l'école Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (édifice Saint-Viateur) à Saint-Rémi.
 - Agrandissement de l'école Daigneau à Napierville.
 - Amélioration des services pour les écoles Notre-Dame-Saint-Joseph à La Prairie et Saint-Édouard à Saint-Édouard.
 - Construction d'une école spécialisée.
 - Réaménagement et ajout de locaux à la bâtisse Sainte-Catherine pour le secteur de la formation générale des adultes.
 - Réaménagement de locaux à la bâtisse du 6, rue d'Abbotsford à Châteauguay pour le secteur de la formation générale des adultes.
- Adoption du plan d'organisation scolaire 2015-2016.
- Adoption de l'ajout d'un nouveau quartier résidentiel à La Prairie au bassin géographique de l'école Jean-XXIII.
- Adoption du *Plan quinquennal du maintien des actifs immobiliers 2015-2020* (PQMAI).
- Nomination de Mme Kathlyn Morel au poste de directrice générale adjointe, responsable des Services éducatifs.
- Adoption du budget déficitaire, avec appropriation de surplus de 684 798 \$, et du taux de taxation pour l'année scolaire 2015-2016.
- Demande de financement au MEESR pour l'aménagement de terrains de football LCF/soccer synthétiques à l'école de la Magdeleine à La Prairie et à l'école Jacques-Leber à Saint-Constant.

Principales décisions prises par le comité exécutif

- Nomination de madame Suzanne Gaudette au poste de vice-présidente du comité exécutif.
- Entente pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables dans les établissements de la CSDGS.
- Reconduction des mandats des professionnels pour le PQMAI 2015-2020.
- Engagement des professionnels pour l'agrandissement de l'école Gabrielle-Roy et de l'école Marc-André-Fortier à Châteauguay.
- Engagement des professionnels pour la construction de la nouvelle école primaire à Saint-Philippe.
- Adjudication du contrat d'assurance générale 2015-2016 de la CSDGS à la firme Lemieux, Ryan et Associés.

Principaux sujets traités par le comité de gouvernance et d'éthique

- Rapport annuel 2013-2014
- Démocratie scolaire
- Projet de regroupement des commissions scolaires
- Site Web des établissements

Principaux sujets traités par le comité des ressources humaines

- État de situation en lien avec la vérification des antécédents judiciaires
- Bilan des plaintes sur le harcèlement psychologique
- Suivi – Négociations nationales
- Suivi – Cour suprême (retrait préventif)
- Statistiques rattachées aux accidents de travail et aux invalidités
- État de situation en lien avec les griefs
- Processus de permanence
- Mouvement de personnel

Principaux sujets traités par le comité de vérification

- Identification de dossiers prioritaires 2014-2015
- Révision des règles administratives en lien avec la *Politique de recouvrement des créances*
- Rapport de recommandation des auditeurs externes à la suite de l'audit du 30 juin 2014
- Processus budgétaire 2015-2016
- Révision budgétaire 2015-2016
- Choix des professionnels – présentation du processus
- Indicateurs de gestion du transport scolaire
- Paramètres 2015-2016 – Défi budgétaire

Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école

Le message fondamental à retenir : Il faut agir!

Ce message a été diffusé auprès des intervenants scolaires, des partenaires et des parents, car la CSDGS croit que la mobilisation de tous est nécessaire pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école.

Habitées par ce désir manifeste, les équipes-écoles de la CSDGS ont poursuivi leurs interventions en s'appuyant sur les recherches. Il s'agit entre autres des mesures suivantes :

- Rencontres avec les élèves, les parents et les intervenants des milieux pour assurer la prise de connaissances de toutes les informations pertinentes par rapport aux situations vécues;
- Mise en place des moyens prévus aux plans de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence, notamment en offrant de la formation au personnel des services de garde et aux surveillants ainsi que l'organisation d'activités structurées et animées dans la cour d'école et d'activités pour soutenir la transition des élèves entre le primaire et le secondaire;
- Mise en place des mesures d'aide et d'accompagnement par les professionnels de l'école et de la CSDGS pour les victimes, les auteurs et les témoins;
- Intervention du psychoéducateur responsable du dossier « Violence et intimidation » de la CSDGS dans certaines situations plus complexes en support aux parents, aux élèves et aux établissements;
- Mise en place de diverses activités pour travailler l'empathie, les habiletés sociales, l'estime de soi, etc.;
- Références des élèves auteurs et victimes aux partenaires de la CSDGS;
- Suivis professionnels et communications auprès des parents, des élèves et du milieu afin de s'assurer de l'arrêt des comportements difficiles et du maintien du climat de sécurité;
- Implantation et utilisation d'un système informatique afin de consigner les événements d'intimidation et de violence.

La CSDGS a également produit et diffusé la brochure *La résolution d'un différend et la résolution d'une situation d'intimidation et de violence : Comment intervenir et trouver une solution satisfaisante pour tous*, également disponible au www.csdgs.qc.ca/differend. Cette brochure informe les parents de la démarche qu'ils peuvent entreprendre lorsqu'une insatisfaction persiste à l'égard du traitement et de l'intervention.

Pour l'année 2014-2015, la CSDGS a constaté une diminution des plaintes. En effet, seulement 5 plaintes ont été signalées à la Direction générale de la CSDGS puis traitées, comparativement à 9 en 2013-2014. De ces 5 plaintes, 4 relevaient de l'intimidation verbale et 1 de la violence psychologique. Aucune plainte n'a été rapportée au Protecteur de l'élève.

Définition de la plainte dans le contexte d'une situation d'intimidation ou de violence

Une plainte est une action par laquelle un parent ou un élève manifeste de l'insatisfaction quant à la gestion des interventions ou l'absence d'intervention en lien avec une situation d'intimidation ou de violence. C'est la signification du mécontentement d'un ou de plusieurs élèves ou parents quant au suivi ou traitement d'une situation d'intimidation ou de violence. Un signalement peut émaner de toute personne qui dénonce une situation, alors que la plainte fait état du mécontentement du parent ou de l'élève visé par rapport au traitement du signalement. Une plainte survient généralement après un signalement et a nécessairement un caractère formel.

Situations d'intimidation

Toute manifestation de force, de forme verbale (insultes, cris), écrite (textos, courriels et autres messages), physique (coups et blessures), psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion) ou sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.) exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Situations de violence

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace (textos, photos, vidéos, messages) dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Protecteur de l'élève

Aucune plainte n'a été traitée par le Protecteur de l'élève en 2014-2015. En conséquence, ce dernier n'a émis aucune recommandation au conseil des commissaires. Vous pouvez consulter le rapport annuel 2014-2015 du Protecteur de l'élève au www.csdgs.qc.ca/protecteur.

SITUATION FINANCIÈRE

État de la situation financière de la CSDGS au 30 juin 2015

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	(15 211) \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	23 998 804 \$
Subvention de financement à recevoir	39 725 594 \$
Taxe scolaire à recevoir	3 525 424 \$
Débiteurs	2 193 501 \$
Biens destinés à la revente	238 933 \$
Total des actifs financiers	69 667 046 \$

PASSIFS

Emprunt à court terme	7 100 000 \$
Créditeurs et frais courus	28 405 016 \$
Revenus reportés	1 265 600 \$
Revenus perçus d'avance	1 174 184 \$
Provision pour avantages futurs	9 345 569 \$
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	178 915 962 \$
Dette à long terme à la charge de la commission scolaire	773 \$
Passif environnemental	1 530 000 \$
Autres passifs	1 678 773 \$
Total des passifs	229 415 876 \$

Dette nette	(159 748 831) \$
--------------------	-------------------------

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisation	173 362 896 \$
Biens de fournitures	376 007 \$
Frais payés d'avance	135 257 \$
Total des actifs non financiers	173 874 160 \$

Surplus accumulé *	14 125 329 \$
---------------------------	----------------------

* Ce surplus est composé de la valeur comptable des terrains et des subventions à recevoir pour les avantages sociaux futurs des employés.

État des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

REVENUS

Subvention de fonctionnement	180 399 189 \$	72 %
Autres subventions et contributions	315 808 \$	0 %
Taxe scolaire	47 888 769 \$	19 %
Droits de scolarité et frais de scolarisation	826 058 \$	0 %
Ventes de biens et services	17 731 461 \$	7 %
Revenus divers	3 592 811 \$	1 %
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	127 048 \$	0 %
Total des revenus	250 881 143 \$	100 %

Répartitions des revenus 2014-2015

250 881 143 \$



DÉPENSES

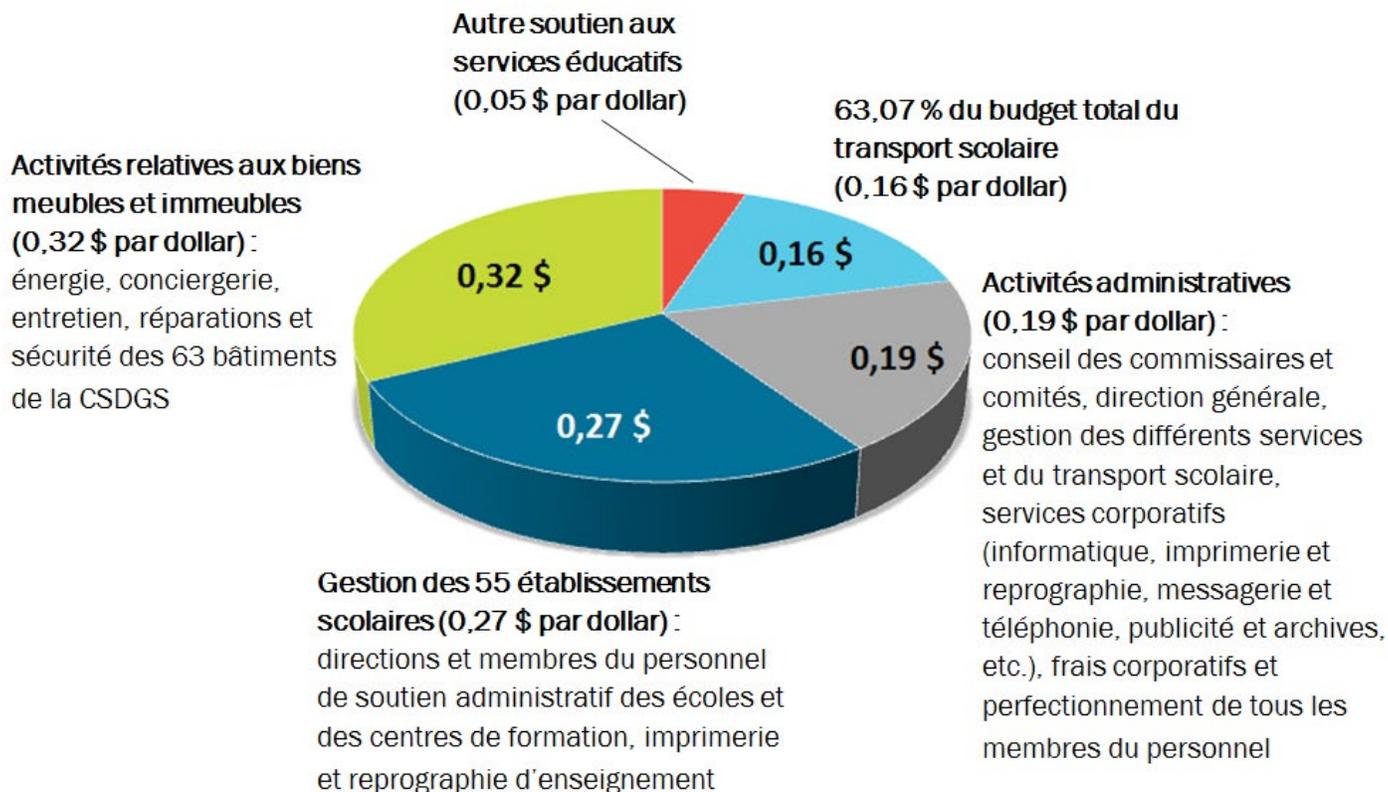
Activités d'enseignement et de formation	123 589 627 \$	49 %
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	51 392 482 \$	20 %
Services d'appoint	30 695 039 \$	12 %
Activités administratives	9 838 219 \$	4 %
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	26 221 859 \$	10 %
Activités connexes	9 004 334 \$	4 %
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	296 488 \$	0 %
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	361 \$	0 %
Total des dépenses	251 038 409 \$	100 %

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(157 266) \$
--	---------------------

Répartition des dépenses (251 038 409 \$)



À QUOI A SERVI CHAQUE DOLLAR DE LA TAXE SCOLAIRE EN 2014-2015 ?



Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Ce rapport annuel est disponible sur le site Web de la CSDGS au www.csdgs.qc.ca/rapportannuel.

